

# Procès-verbal de la 177<sup>e</sup> assemblée générale

tenue le 3 octobre 2018 à 11h30 au local 2-53-284

Présences : 61 membres.

## Ordre du jour

1. Nomination à la présidence de l'assemblée.....	1
2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres.....	1
3. Adoption de l'ordre du jour.....	1
4. Adoption du procès-verbal de la 176 <sup>e</sup> assemblée générale tenue le 11 septembre 2018, et suites.....	1
5. Informations : .....	2
5.1 « Gala SPECStaculaire ».....	2
6. Finances.....	2
6.1 Présentation des états financiers au 30 juin 2018.....	2
6.2 Rapport du comité de surveillance.....	2
6.3 Adoption des états financiers au 30 juin 2018.....	2
6.4 Adoption des prévisions budgétaires 2018-2019.....	2
7. Consultation sur les assurances collectives.....	2
8. Élections.....	7
8.1 Nomination d'une présidente ou d'un président et d'une ou d'un secrétaire d'élections.....	7
8.2 Comité de surveillance 2018 (3 personnes).....	7
8.3 Direction des élections et du scrutin 2018 (1 personne).....	7
8.4 Comité de gestion des matières dangereuses (1 poste).....	7
8.5 Comité d'éthique de la recherche (2 poste à combler, dont 1 poste de substitut).....	7
8.6 Comité du 50 <sup>e</sup> anniversaire du Cégep de Sherbrooke (1 poste à combler).....	7
8.7 Comité de la réussite éducative et de la persévérance scolaire (1 poste).....	7
9. Divers.....	7
10. Levée de l'assemblée.....	7

### 1. Nomination à la présidence de l'assemblée.

**Résolution 177.1** « Il est proposé de désigner Chantal Gauvreau présidente de l'assemblée. »  
Steve McKay propose et Martin Fontaine appuie.  
Adoptée à l'unanimité.

### 2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres.

Il n'y a pas de nouveau membre à adopter.

### 3. Adoption de l'ordre du jour.

- La présidente d'assemblée fait la lecture du projet d'ordre du jour et informe l'assemblée que les points 6 et 7 seront intervertis.
- Un point d'information « Gala SPECStaculaire » est ajouté en 5.1.

**Résolution 177.2** « Il est proposé d'accepter l'ordre du jour tel que présenté. »  
Sylvain Bérubé propose et Noémi Roy appuie.  
Adoptée à l'unanimité.

### 4. Adoption du procès-verbal de la 176<sup>e</sup> assemblée générale tenue le 11 septembre 2018, et suites.

**Résolution 177.3** « Il est proposé d'adopter le procès-verbal de la 176<sup>e</sup> assemblée générale tenue le 11 septembre 2018 tel que présenté. »  
Alexandre Brizard propose et Sylvain Bérubé appuie.  
Adoptée à l'unanimité.

## Suites au procès-verbal :

- **5.3 Politique pour contrer les violences à caractère sexuel :**

Le projet de loi devenue loi 22.1 demande à ce que les institutions aient adopté leur politique pour contrer les violences à caractère sexuel en janvier 2019. La loi exige que tous soient consultés. D'ici janvier, le comité se rencontrera à toutes les semaines.

- **7. Processus d'insertion professionnelle :**

Le point sera remis à l'assemblée générale du 25 octobre. Le processus pourra commencer en janvier 2019 pour les nouvelles et les nouveaux enseignants. Pour les enseignant.es déjà en place, une autre politique sera mise en place plus tard.

## 5. Informations :

---

### 5.1 « Gala SPECStaculaire »

Anne-Marie Leblanc invite les membres au « Gala SPECStaculaire » le 30 novembre. Le souper sera gratuit et les membres peuvent dès maintenant commencer à s'inscrire individuellement ou par table de 8.

## 6. Finances.

---

### 6.1 Présentation des états financiers au 30 juin 2018.

- Mikhael Kowalak, trésorier, explique que le montant des « cotisations », inférieur aux prévisions, est lié à l'enveloppe globale des salaires des membres qui a été plus basse que prévue. Parallèlement les dépenses de l'exécutif, inférieures aux montants prévus, permettent de minimiser l'incidence de cette baisse de revenus.
- Mikhael Kowalak explique la nouvelle répartition des placements du FRS ainsi que les prévisions de rendement.

### 6.2 Rapport du comité de surveillance.

Noémi Roy présente le rapport annuel du comité de surveillance ainsi que les recommandations.

### 6.3 Adoption des états financiers au 30 juin 2018.

**Résolution 177.4** « Il est proposé d'adopter les états financiers du 30 juin 2018 tel que présentés. »  
Noémi Roy propose et Jérôme Leriche appuie.  
Adoptée à l'unanimité.

### 6.4 Adoption des prévisions budgétaires 2018-2019.

Mikhael Kowalak, trésorier, présente les prévisions budgétaires et explique le dépassement prévu pour cette année.

**Résolution 177.5** « Il est proposé d'adopter les prévisions budgétaires 2018-2019 telles que présentées. »  
Mikhael Kowalak propose et Mélissa Blandford appuie.  
Adoptée à l'unanimité.

## 7. Consultation sur les assurances collectives.

---

Michael Labarre présente à l'assemblée les propositions venant de la réunion des syndicats adhérents (RSA). Il réfère au document intitulé *Retour de consultation au plus tard le vendredi 12 octobre 2018 à 23 h 59*.

### Recommandation n° 3 : Taux de renouvellement

**Résolution 177.6** « Il est proposé que l'assemblée générale approuve les taux présentés pour le renouvellement 2019 : une augmentation de 4% pour l'assurance maladie, un gel de 0% pour l'assurance soins dentaires, l'assurance vie et l'assurance invalidité. »  
Michael Labarre propose et Mathieu Deschamps appuie.  
Adoptée à l'unanimité.

**Recommandation n° 5 :**

<b>Tableau 5 : Hausse du remboursement des professionnels de la santé</b>			
<b>Groupe</b>	<b>Remboursement actuel</b>	<b>Augmentation du remboursement</b>	<b>Hausse prévue</b>
Chiropraticien, acuponcteur, diététiste, ergothérapeute, ostéopathe, physiothérapeute, podiatre, thérapeute du sport, thérapeute en réadaptation physique.	<p><b>Module B :</b> Frais admissibles de 50 \$ par visite jusqu'à concurrence d'un remboursement maximal de 600 \$ par année civile.</p> <p><b>Module C :</b> Frais admissibles de 50 \$ par visite jusqu'à concurrence d'un remboursement maximal de 900 \$ par année civile.</p>	<p><b>Module B :</b> Frais admissibles de 65 \$ par visite jusqu'à concurrence d'un remboursement maximal de 800 \$ par année civile.</p> <p><b>Module C :</b> Frais admissibles de 65 \$ par visite jusqu'à concurrence d'un remboursement maximal de 1200 \$ par année civile.</p>	Hausse de 2,5 % pour les modules B et C.

**Résolution 177.7**

« Il est proposé que l'assemblée générale approuve la hausse présentée dans le tableau 5 *Hausse du remboursement des professionnels de la santé* présenté ci-haut. »

Michael Labarre propose et Noémi Roy appuie.  
Adoptée à l'unanimité.

**Recommandation n° 6 :**

<b>Tableau 6 : Hausse du remboursement des professionnels de la santé</b>			
<b>Groupe</b>	<b>Remboursement actuel</b>	<b>Augmentation du remboursement</b>	<b>Hausse prévue</b>
Orthophoniste et orthopédagogue.	<p><b>Module B :</b> Frais admissibles de 50 \$ par visite jusqu'à concurrence d'un remboursement maximal de 600 \$ par année civile.</p> <p><b>Module C :</b> Frais admissibles de 50 \$ par visite jusqu'à concurrence d'un remboursement maximal de 900 \$ par année civile.</p>	<p><b>Module B :</b> Frais admissibles de 100 \$ par visite jusqu'à concurrence d'un remboursement maximal de 1 200 \$ par année civile.</p> <p><b>Module C :</b> Frais admissibles de 100 \$ par visite jusqu'à concurrence d'un remboursement maximal de 1 800 \$ par année civile.</p>	Hausse de 0,2 % pour les modules B et C.

**Résolution 177.8**

« Il est proposé que l'assemblée générale approuve la hausse présentée dans le tableau 6 *Hausse du remboursement des professionnels de la santé* présenté ci-haut. »

Michael Labarre propose et Manon Poulin appuie.  
Adoptée à la majorité.

**Recommandation n° 7 :**

<b>Tableau 7 : Hausse du remboursement des professionnels de la santé</b>			
<b>Groupe</b>	<b>Remboursement actuel</b>	<b>Augmentation du remboursement</b>	<b>Hausse prévue</b>
Conseiller en orientation en pratique privée, psychanalyste, psychiatre, psychologue, psychothérapeute et travailleur social.	<b>Module B :</b> Frais admissibles de 75 \$ par visite jusqu'à concurrence d'un remboursement maximal de 900 \$ par année civile. <b>Module C :</b> Frais admissibles de 75 \$ par visite jusqu'à concurrence d'un remboursement maximal de 1 400 \$ par année civile.	<b>Module B :</b> Frais admissibles de 100 \$ par visite jusqu'à concurrence d'un remboursement maximal de 1 200 \$ par année civile. <b>Module C :</b> Frais admissibles de 100 \$ par visite jusqu'à concurrence d'un remboursement maximal de 1 800 \$ par année civile.	Hausse de 1,75 % pour les modules B et C.

**Résolution 177.9**

« Il est proposé que l'assemblée générale approuve la hausse présentée dans le tableau 7 *Hausse du remboursement des professionnels de la santé* présenté ci-haut. »

Michael Labarre propose et Daniel Hébert appuie.  
Adoptée à la majorité.

**Recommandation n° 8 :**

<b>Tableau 8 : Examens de la vue</b>		
<b>Remboursement actuel</b>	<b>Augmentation du remboursement</b>	<b>Hausse prévue</b>
Maximum admissible de 50 \$ par période de 24 mois pour les modules B et C.	Maximum admissible de 100 \$ par période de 24 mois pour les modules B et C.	Hausse de 0,25 % pour les modules B et C.

**Résolution 177.10**

« Il est proposé que l'assemblée générale approuve la hausse présentée dans le tableau 8 *Examens de la vue* présenté ci-haut. »

Michael Labarre propose et Daniel Hébert appuie.  
Adoptée à l'unanimité.

**Recommandation n° 9 :**

<b>Tableau 9 : Kinésithérapeutes et orthothérapeutes</b>	
<b>Modification</b>	<b>Hausse prévue</b>
Ajout des kinésithérapeutes et orthothérapeutes dans le module C (sur ordonnance); frais admissibles de 50 \$ par traitement, consultation ou radiographie jusqu'à concurrence d'un remboursement maximal de 900 \$ par année civile pour l'ensemble de ces professionnels incluant les massothérapeutes.	Hausse de 0,20 % pour le module C.

**Résolution 177.11** « Il est proposé que l'assemblée générale approuve l'ajout de la protection présentée dans le tableau 9 *Kinésithérapeutes et orthothérapeutes* présenté ci-haut. »  
 Michael Labarre propose et Noémi Roy appuie.  
 Rejetée à la majorité.

**Recommandation n° 10 :**

<b>Tableau 10 : Pompes à insuline</b>		
<b>Remboursement actuel</b>	<b>Augmentation du remboursement</b>	<b>Hausse prévue</b>
Remboursement maximal de 3000 \$ par période de 60 mois consécutifs pour les 3 modules.	Remboursement maximal de 6000 \$ par période de 60 mois consécutifs pour les 3 modules.	Hausse de 0,10 % pour les 3 modules.

**Résolution 177.12** « Il est proposé que l'assemblée générale approuve la hausse des remboursements présentée dans le tableau 10 *Pompes à insuline* présenté ci-haut. »  
 Michael Labarre propose et Mathieu Deschamps appuie.  
 Adoptée à l'unanimité.

**Recommandation n° 11 :**

<b>Tableau 11 : Audiologistes</b>	
<b>Modification</b>	<b>Hausse prévue</b>
Ajout des audiologistes dans les modules B et C.	Hausse de 0,10 % pour les modules B et C.

**Résolution 177.13** « Il est proposé que l'assemblée générale approuve l'ajout de la protection présentée dans le tableau 11 *Audiologistes* présenté ci-haut. »  
 Michael Labarre propose et Manon Poulin appuie.  
 Adoptée à la majorité.

**Recommandation n° 15 :**

<b>Tableau 15 : Modification des modalités de paiement des médicaments</b>			
	<b>Module A</b>	<b>Module B</b>	<b>Module C</b>
Génériques	80 %	90 %	100 %
Brevetés	70 %	80 %	90 %
Originaux	Selon le % de la RAMQ (sur la base du prix du médicament générique le moins cher - substitution forcée)	Selon le % de la RAMQ (sur la base du prix du médicament générique le moins cher - substitution forcée)	Selon le % de la RAMQ (sur la base du prix du médicament générique le moins cher - substitution forcée)

- Considérant les paliers actuels de remboursement des médicaments pour chaque module;
- Considérant les contraintes logistiques liées au remboursement des médicaments génériques en cas de rupture de stock;
- Considérant les difficultés d'application du contrat par La Capitale;
- Considérant les délais importants pour apporter une modification de la programmation du système TELUS;
- Considérant la baisse de prime de 1,32 % (module A : -3,25 %; module B : -0,80 %; C : -0,25 %) qui serait engendrée par une uniformisation des paliers de remboursement;

**Résolution 177.14** « Il est proposé que l'assemblée générale approuve l'uniformisation des paliers de remboursement des médicaments pour chaque module tel que présenté dans le tableau 15b suivant :

	Module A	Module B	Module C
Génériques	70 %	80 %	90 %
Brevetés	70 %	80 %	90 %
Originaux <sup>1</sup>	70 %	80 %	90 %

<sup>1</sup> selon le prix du générique le moins cher – substitution forcée

»  
Michael Labarre propose et Tarik Rahem appuie.  
Rejetée à la majorité.

**Recommandation n° 17 :** Assurés non couverts en invalidité de longue durée depuis 2001

- Considérant la demande du syndicat du Cégep du Vieux Montréal de reconsidérer la position de la RSA prise au mois d'avril 2016 de ne pas intégrer les enseignants permanents qui n'ont pas adhéré à l'assurance invalidité de longue durée en 2001;
- Considérant l'analyse faite par l'actuaire-conseil et les réponses fournies par La Capitale;
- Considérant le fait que l'assurance salaire de longue durée est un régime pleinement assuré dont le risque est entièrement assumé par La Capitale;
- Considérant les valeurs humanistes et solidaires des syndicats adhérents;
- Considérant que certains exécutifs syndicaux pourraient se retrouver à accompagner des membres vivant des drames humains hors norme, sans avoir rien à leur proposer pour les aider;

**Recommandation n° 17.1 :**

**Résolution 177.15** « Il est proposé que la RSA demande à l'assureur d'intégrer les enseignants permanents qui n'ont pas adhéré à l'assurance invalidité de longue durée en 2001 qui en feront la demande avant le 1er janvier 2019 avec preuve d'assurabilité. Les demandeurs assumeront des frais de 200 \$ pour l'analyse de leur dossier; que les considérants fassent partie de la proposition. »  
Michael Labarre propose et Manon Poulin appuie.  
Adoptée à la majorité.

**Recommandation n° 17.2 :**

**Résolution 177.16** « Il est proposé que la RSA offre à celles et ceux qui font partie de la liste des enseignants permanents n'ayant pas adhéré à l'assurance invalidité de longue durée en 2001 et qui sont invalides un accompagnement professionnel ajusté à leurs besoins visant à aider le participant invalide à réintégrer son emploi ou tout autre emploi convenable allant jusqu'à un montant de 25 000 \$. Les demandes seront soumises au CFARR qui en recommandera la mise en application à l'assureur. Que cette somme de 25 000 \$ s'applique seulement aux enseignantes ou aux enseignants qui n'ont pas atteint l'âge de la retraite sans pénalité actuarielle; que les considérants fassent partie de la proposition. »  
Michael Labarre propose et Jean-Thomas Courchesne appuie.  
Adoptée à la majorité.

## 8. Élections.

### 8.1 Nomination d'une présidente ou d'un président et d'une ou d'un secrétaire d'élections.

**Résolution 177.17** « Il est proposé que Chantal Gauvreau et Mathieu Poulin-Lamarre agissent respectivement comme présidente et secrétaire d'élections. »  
Steve McKay propose.  
Adoptée à la majorité.

### 8.2 Comité de surveillance 2018 (3 personnes).

Ouverture de la période de mise en nomination :

- Mathieu Deschamps propose Noémi Roy (elle accepte).
- Régis Lamothe a remis une procuration.
- Noémi Roy propose Mathieu Deschamps (il refuse).

**Noémi Roy et Régis Lamothe** sont élus par acclamation.

### 8.3 Direction des élections et du scrutin 2018 (1 personne).

Ouverture de la période de mise en nomination :

- Jean Fradette propose Jean-Thomas Courchesne (il accepte).

**Jean-Thomas Courchesne** est élu par acclamation

### 8.4 Comité de gestion des matières dangereuses (1 poste).

Ouverture de la période de mise en nomination :

- Tarik Rahem se propose.

**Tarik Rahem** est élu par acclamation.

### 8.5 Comité d'éthique de la recherche (2 poste à combler, dont 1 poste de substitut).

Aucune candidature n'est reçue.

### 8.6 Comité du 50<sup>e</sup> anniversaire du Cégep de Sherbrooke (1 poste à combler).

Aucune candidature n'est reçue.

### 8.7 Comité de la réussite éducative et de la persévérance scolaire (1 poste).

- Formation continue (mandat 2018-2019 et 2019-2020).

Aucune candidature n'est reçue.

## 9. Divers.

Noémi Roy explique à l'assemblée son désaccord avec la politique du SPECS en matière de don. Elle aimerait que l'on reconsidère notre position.

## 10. Levée de l'assemblée.

**Résolution 176.10** « Il est proposé de lever l'assemblée. »  
Michael Labarre propose.  
Adoptée à l'unanimité.

L'assemblée est levée à 14h05.

Steve Mc Kay, président

Mathieu Poulin-Lamarre, secrétaire